

Contrat prévention chat

Lorsque l'on acquiert un animal, de nombreux frais sont à prévoir dans les 6 premiers mois de sa vie, notamment en ce qui concerne la médecine préventive. Notre clinique vétérinaire vous propose un forfait pour ces premiers mois. Ce forfait vous permettra de réaliser l'ensemble des actes nécessaires suivant l'adoption d'un animal, moins cher que si tous les actes étaient réalisés indépendamment.

Ce forfait inclut :

- **La primo-vaccination** : vaccination contre les principales maladies chez le chat, à savoir le Typhus et le Coryza. La Leucose est aussi incluse pour les chats ayant accès à l'extérieur.
Le protocole comporte deux injections à 1 mois d'intervalle, dès le 2^e mois d'âge.
- **La stérilisation** : afin de prévenir les portées non désirées d'une part, et d'autre part de diminuer l'incidence des tumeurs mammaires chez les chattes plus âgées.
- **L'identification électronique** : obligatoire chez les carnivores domestiques, elle est indispensable en cas de perte de l'animal
- **Les antiparasitaires** : Les jeunes animaux doivent être vermifugés tous les mois jusqu'à 6 mois. Le forfait n'inclut pas les antiparasitaires agissant contre les puces, les tiques et les vers, en revanche, une réduction de 10% sur les premiers antiparasitaires sera effectuée.

Tarifs :

	Mâle	Femelle	
Accès à l'extérieur	249€ <i>Au lieu de 322.01</i>	309€ <i>Au lieu de 385.01</i>	<u>Forfait incluant :</u> 2 injections de primo-vaccination (Rage non incluse) Identification Stérilisation
Pas d'accès à l'extérieur	229€ <i>Au lieu de 292.21</i>	289€ <i>Au lieu de 354</i>	<u>Forfait incluant :</u> 2 injections de primo-vaccination (Rage non incluse) Identification Stérilisation

Conditions

Ce forfait ne prend pas en charge les consultations pour maladie ou accident, ainsi que les médicaments, ou toute autre consultation d'urgence, bilan sanguin pré-anesthésique.

Tout frais supplémentaire non prévisible (ovario-hystérectomie, réanimation...) sera à la charge du client.

En cas d'interruption du protocole, vous seriez remboursés du montant payé déduit des actes déjà réalisés au tarif en vigueur dans notre structure. Le forfait est valable pour les animaux de moins d'un an et n'est pas renouvelable.

En signant ce document, j'autorise la clinique vétérinaire à réaliser l'intégralité des actes énoncés ci-dessus et je m'engage à régler l'intégralité de la somme dès la première consultation. Un paiement en plusieurs fois en PNF (3 à 4 fois sans frais) est possible, sur présentation d'un RIB, d'une carte bleue et d'une pièce d'identité.

Date :

Signature :

Précédée de la mention

« Lu et approuvé »